



# LETTRE D'INFORMATION N° 01/2024

Mairie de Norroy-Le-Veneur - 22 Grand'Rue 57140 NORROY-LE-VEEUR  
Tél : 03 87 51 34 30 - Mail : [mairie@norroyleveneuer.fr](mailto:mairie@norroyleveneuer.fr) - site internet : [www.norroyleveneuer.fr](http://www.norroyleveneuer.fr)  
Horaires d'ouverture : lundi et mercredi : 9 h - 11 h 00 / mardi et jeudi : 16 h 00 - 18 h 00

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2024

### Subvention classe CP et CE1

L'école élémentaire organise un stage équestre de 6 séances de 2 heures. Le coût de ce stage est de 2 350,00 € (transport compris), le coût par enfant est de 130,00 € (18 enfants).

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de participer à hauteur de 30.00 euros par enfant.

### Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables ZAENR

**La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (AER) du 10 mars 2023 met les collectivités locales au cœur de la planification et prévoit qu'elles définissent des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables (ZAENR) sur leurs territoires.**

Pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

La consultation s'est terminée le 18 décembre 2023 et le Conseil Municipal a délibéré, à l'unanimité, le fléchage proposé.

Vous pouvez le consulter en mairie.

### Organisation Police Intercommunale

Au vu du retour non satisfaisant et du coût important du service de la Police Municipale, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de diminuer le taux de présence sur le village de moitié et de revoir l'organisation.

***Depuis le Conseil Municipal et la rédaction de cette lettre d'infos, nous avons appris, par notre Président de Communauté de Communes, la dissolution de la Police Intercommunale.***

### Vote des trois taxes

- Pour le foncier bâti : 23.68% : 9.42% notre ancienne taxe communale + 14.26 % du département (compensation de la taxe d'habitation)
- Pour le foncier non bâti : 50.51 %

Il a été décidé à l'unanimité de ne pas augmenter nos taxes. (taxes communales non augmentées depuis 2004).

## **Tarif du remplacement de matériel (casse) salle Albert Bourson**

Monsieur Raymond BECKER interpelle le Conseil Municipal sur la nécessité de réactualiser les tarifs de remplacement du matériel de la salle AB à partir de 2024.

Les nouveaux tarifs ont été présentés aux membres du Conseil, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les nouveaux tarifs. Ils seront disponibles à la salle Albert Bourson et sur le site de la Mairie.

## **Adhésion des communes de Bouligny et Luttange au SMIVU du Jolibois**

Ces deux communes ont été acceptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Il a été décidé par le SMIVU d'accepter les communes enclavées dans le périmètre existant et non plus d'agrandir leur secteur.

## **Subventions aux particuliers pour les travaux d'économies d'énergie**

Deux demandes de subvention de travaux d'économies d'énergie nous sont parvenues. Celles-ci doivent être approuvées par le Conseil et l'ont été à l'unanimité.

# **INFORMATIONS MUNICIPALES**

## **Broyage des branchages du lundi 08 avril 2024 au jeudi 11 avril 2024**

Nos employés communaux viendront à votre domicile pour broyer vos branches d'égagages et tailles de haies, que vous récupérez pour pailler vos jardins. Diamètre maximum : 7 cm, 3 m<sup>3</sup> de contenance maximum. Dès aujourd'hui, appelez en mairie pour vous inscrire, et ce jusqu'au 4 avril.

Nos employés communaux vous contacteront afin d'organiser leurs tournées et vous demanderont d'être présents au moment du broyage. Attention, il faut que vos branchages soient directement accessibles au broyeur.

## **Recrutement sapeurs-pompiers volontaires, pourquoi pas vous ?**

Le recrutement est ouvert tout au long de l'année pour devenir sapeur-pompier volontaire à l'unité opérationnelle de Norroy-Le-Veneur. En France, quelques 197 800 hommes et femmes vivent un engagement quotidien au service des autres, en parallèle de leur métier ou de leurs études. Les sapeurs-pompiers volontaires représentent 78% des sapeurs-pompiers de France. Chaque jour, ils démontrent que solidarité et altruisme ne sont pas de vains mots.

Pour devenir sapeur-pompier volontaire à Norroy-Le-Veneur :

- Femme/homme entre 16 et 55 ans,
- Résider sur la commune ou les communes aux alentours,

- Remplir les conditions d'aptitude médicale et physique adaptées et correspondantes aux missions effectivement confiées.

Nouveauté : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, il est possible de s'engager selon trois parcours différenciés :

- 1) Mono-emploi spécifique au secours et soins d'urgence aux personnes,
- 2) Tri-emplois secours et soins d'urgence aux personnes + protection des personnes, des biens et de l'environnement + incendie,
- 3) Tout emploi secours et soins d'urgence aux personnes + protection des personnes, des biens et de l'environnement + incendie + secours routier.

N'hésitez pas à nous contacter au 06 74 18 14 04 ou par mail à l'adresse [nov@sdis57.fr](mailto:nov@sdis57.fr)

## Bus du Vendredi

A partir de 55 ans, ainsi que pour les accompagnants des personnes handicapées sans distinction d'âge.

Calendrier 2024 :

**Les vendredis de 2024 – 01 mars, 15 mars et 29 mars (annulé date férié), 12 avril, 26 avril, 10 mai, 24 mai, 7 juin, 21 juin.**

## Récupérateur d'eau – Nouveauté

Dans la continuité de nos actions pour le développement durable, nous avons voté en conseil communautaire, une subvention pour l'achat de récupérateur d'eau de pluie.

Cette subvention, sans condition de ressources, concerne les cuves de récupération d'eau de pluie hors sol ou enterrées d'une contenance supérieure ou égale à 200 litres. Le montant ne pourra excéder 50% du montant de l'acquisition ou de 100 euros maximum (voir modalités en détail sur le site de Rives de Moselle).

## Offre d'emploi Périscolaire

Le périscolaire de notre village recherche un(e) animateur(trice) diplômé(e) pour un contrat de 8h ou 16h/semaine. Diplômé(e)s ATSEM, BAFA ou CAP PETITE ENFANCE. Adressez votre candidature avec lettre de motivation et CV à Mme Anaïs SIMON, Directrice à [fdfr.57@mouvement-rural.org](mailto:fdfr.57@mouvement-rural.org)

## Ramonage

Nous vous proposons un service de ramonage en tarif groupé :

**Les personnes intéressées pourront s'inscrire DIRECTEMENT et AU PLUS TARD LE 15 MAI 2024 aux Etablissement BUCKEL KLEIN ET FILS : tél 03.87.74.14.23**

Ramonage, vidange et vérification tirage cheminée central GAZ ou FUEL : 43.00 euros ttc

Ramonage, vidange et vérification tirage cheminée âtre, insert à bois, poêle à bois ou poêle à pellets : 45.00 euros ttc.

## Travaux d'été pour nos jeunes

Traditionnellement la commune embauche les jeunes âgés de 16 ans nés après le 1er juillet. Si vous êtes intéressés, **Inscrivez-vous avant le 3 juin 2024**. Documents à fournir en mairie : photocopie de la carte d'identité, photocopie de la carte vitale, RIB, autorisation parentale de travail pour enfant mineur, justificatif de domicile et un certificat médical pour aptitude au travail.

## MANIFESTATIONS MUNICIPALES



Nettoyage de printemps **le samedi 16 mars 2024** – rendez-vous petits et grands au parking du Fournil à 10 heures – Un pot de l'amitié sera organisé à l'issue du nettoyage.

Nous organisons un Marché Gourmand et Artisanal **le dimanche 24 mars 2024** à la Salle Albert Bourson à partir de 11 heures jusqu'à 17 heures. Vous pourrez vous restaurer sur place en dégustant les produits achetés sur les stands de nos artisans.

Une tombola est organisée au profit de la Ligue contre le cancer.



Feux de la Saint Jean- **le vendredi 14 juin** à la salle Albert Bourson – Animation musicale et restauration sur place en attendant l'embrassement.

Feux d'artifice **le samedi 13 juillet 2024** – Animation musicale et restauration sur place



Si vous êtes intéressés pour nous aider sur toutes ces manifestations, n'hésitez pas à nous contacter en mairie 03.87.51.34.30.